

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23053
	SEANCE du : 20 mars 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN de 18h30 à 18h42 et de 18h45 à 21h30
Philippe BARON à partir de 18h43	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN à partir de 18h50
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Bérandère BAZANTAY à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
Philippe BARON jusqu'à 18h43	Nathalie MOREAU jusqu'à 18h43	Philippe ROBIN jusqu'à 18h50

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



Contributions versées aux établissements scolaires du 1^{er} degré sous contrat d'association pour 2023

Pour l'année 2023, le montant retenu par élève est de 1545 € pour les élèves de classe maternelle et de 337 € pour les élèves de classe primaire.

La subvention n'est versée que pour les élèves domiciliés sur le Grand-Bressuire.

	PARTICIPATION 2023 ELEVES DE CLASSE MATERNELLE		PARTICIPATION 2023 ELEVES DE CLASSES PRIMAIRE		TOTAL PARTICIPATION 2023 MATERNELLES ET PRIMAIRE	Rappel participation 2022
	Nombre d'élèves	1545 €/ELEVE	Nombre d'élèves	337 €/ELEVE		
BRESSUIRE (St Cyprien) :	140	216 300 € (140 x 1545 €)	284	95 708 € (284 x 337 €)	312 008 €	314 989 € (397 élèves)
BEAULIEU :	27	41 715 € (27 X 1545 €)	52	17 524 € (52 x 337 €)	59 239 €	60 053 € (85 élèves)
BREUIL- CHAUSSEE :	32	49 440 € (32 x 1545 €)	46	15 502 € (46 x 337€)	64 942 €	61 375 € (71 élèves)
NOIRTERRE :	7	10 815 € (7 x 1545 €)	13	4 381 € (13 x 337€)	15 196 €	23 932 € (28 élèves)

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230323-DG_DEL_2023_053-DE
 Date de télétransmission : 23/03/2023
 Date de réception préfecture : 23/03/2023

SAINT-SAUVEUR :	23	35 535 € (23 x 1545 €)	53	17 861 € (53 x 337€)	53 396 €	58 705 € (81 élèves)
TERVES :					0 €	7 808 € (16 élèves)
TOTAL 677 élèves	229	353 805 €	448	150 976 €	504 781 €	526 862 € (678 élèves N-1)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** comme suit sa contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement, versée aux établissements scolaires privés du 1^{er} degré sous contrat d'association, par élève inscrit à la rentrée scolaire de septembre 2022 et domicilié sur Bressuire et les communes déléguées :
 - o 1 545€ par élève des classes de maternelle (3 ans et +)
 - o 337€ par élève des classes de primaire
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique VILLEMONTAIX

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

